

Bonjour à Tous

Les Espaces Aériens de la LVL PACA vous souhaitent leurs Meilleurs Vœux pour 2019 avec une bonne météo pour faire de beaux vols en toute sécurité donc en respectant les Espaces Aériens.

Bilan de cette année 2018,

La rubrique de Don Quichotte et des Moulins à Vent

Le travail des espaces aériens pour 2018 représente environ 30 courriers officiels ou comptes rendus de réunions et réponses à des questions, plus de 100 documents traités et environ 50 exercices, Zones Réglementées Temporaires où il faut répondre à la DGAC et informer les Clubs et Ecoles si nécessaire, et 2 grosses réunions CCAGALS (comité consultatif régional de l'aviation générale et de l'aviation légère et sportive) à la DGAC (direction générale de l'aviation civile) où l'on traite des modifications d'espaces qui impactent nos activités.

J'ai appris lors d'une réunion informelle supplémentaire que les contrôleurs de la navigation aérienne d'Aix voudraient bien créer une TMA à partir du FL 055 au dessus de la Ste Victoire pour fluidifier le trafic IFR dense dans le secteur de Marseille / Vallée du Rhône !!! J'ai tout de suite annoncé mon opposition ferme. Tout ça pour dire que lors de cette réunion même si nous n'avons pris aucune décision, ma présence m'a permis d'obtenir des infos toujours utiles et peut être d'éteindre aussi un projet naissant ennuyeux pour le Vol Libre.

La région PACA reste une zone très dense en espaces réglementées autour de la Côte d'Azur et de la vallée du Rhône à cause du trafic aérien commercial qui ne cesse d'intensifier sa pression et également à cause des écoles d'entraînement aéronautiques militaires de Salon de Provence pour l'armée de l'Air et du Luc pour les hélicos de l'armée de Terre qui maintiennent également pas mal de contraintes. Les R71 de Salon, les R95 du Luc, ZRT Nyons.

Le projet de modification des R71 de Salon voulu par le centre de contrôle de la navigation aérienne d'Aix a avorté à cause de la complexité des conséquences secondaires sur les autres espaces contigus. Mais je proposerai un relèvement de 1000 ft de la partie nord de la R71 A et de 1500 ft de la partie nord de la R71 C, même si ce n'est pas du tout gagné.

Là dessus on rajoute le contexte terroriste qui provoque l'émergence de Zones Interdites Temporaires pour des manifestations civiles comme le carnaval de Nice, la fête des citrons de Menton et le grand prix de F1 du Castellet.

Cette année encore il y aura des ZIT pour Nice et Menton et vous pouvez consulter la réponse que j'ai faite par exemple cette année après ce compte rendu. Mais je ne pense pas qu'on obtienne d'exclusions. J'ai lu dans le journal que le Grand Prix du Castellet avait engendré de bonnes retombées économiques, donc il est fort à prévoir qu'il va être reconduit.

Le gros exercice Revenge au bénéfice de l'Aéronavale qui devait durer octobre novembre décembre tous les jours a pu être réduit à 25 jours au total avec juste des matinées jusqu'au 5 novembre et matinées et après midi ensuite, et des petits camemberts d'exclusion pour Moustiers, Le Lachens et St André les Alpes.

Une demande de modification des horaires d'entraînement de la Patrouille de France dans la R55 AE que j'ai acceptée sauf le créneau de l'après midi que j'ai refusé à partir de mars. Ma demande a été entendue par la DGAC et envoyée aux militaires. On attend le retour. Je vous joins la réponse que j'avais faite, après ce compte rendu.

Les incidents de vols de drones non identifiés dans des endroits sensibles, centrales nucléaires etc..., commencent à provoquer de la part des responsables de la sécurité, la création de Zones Interdites Temporaires Lutte Anti Drone , ZIT LAD, sur des installations militaires comme les antennes de la Ste Baume par exemple.

Concernant les drones à usage civil et commercial, « la commission de Bruxelles » entend les favoriser dans la mesure où ils représentent une formidable capacité de développement de transport pour des petits colis par exemple et donc une formidable opportunité commerciale et de développement. Tout cela est à surveiller de très près car tout reste à définir par rapport à leurs modes d'utilisation, et aux espaces qu'ils vont utiliser ... réglementés mais ouverts aux autres ... ou réservés et interdits aux autres utilisateurs ? C'est à mon avis les zones urbanisées qui risquent d'être impactées, donc pour le vol libre les sites en bord de ville importante.

Les éoliennes sont peu présentes en PACA, mais pourraient se développer un peu plus avec la transition écologique, le président Macron a annoncé leur triplement. On a jusqu'à présent évité l'implantation au Col de Bleine, j'ai dû traiter un dossier d'étude sur St Julien en Beauchêne entre Aspres sur Buech et Lus la Croix Haute. Le cabinet d'études était ouvert à la discussion et j'ai pu transmettre un certain nombre de demandes pour limiter l'impact sur nos trajectoires de cross. Ce n'est pour l'instant qu'une étude de faisabilité.

Ma conclusion

Ce que je ressens par rapport à tout ce contexte, c'est que notre activité reste sensible car elle a besoin d'Espaces de Liberté et que des bien plus gros et bien plus forts que nous les convoitent aussi. Et aucun site caché au fin fond des montagnes loin des aéroports et TMA n'est à l'abri, on l'a constaté avec l'exercice Revenge dans le secteur de St André cet automne.

Heureusement nous avons ce système de consultations des fédérations auprès de la DGAC qui nous protège un peu, mais il ne faut pas oublier qu'il est seulement consultatif, et que compte tenu de son nombre de licenciés le Parapente ne pèse pas très lourd politiquement.

Petit Rappel

Si vous m'avez lu jusque là, pour terminer je vous recommande de faire une petite piqûre de rappel à vos membres ou élèves en perfectionnement car nous avons tous une obligation morale et de moyens au titre de l'information sur les espaces aériens

1 / **connaître la limite verticale maximale de vol** sur le site habituel du Club et le nom de la zone concernée

2/ **connaître la limite horizontale dans le cas d une zone proche** qui part du sol comme par exemple le camp de Canjuers quand on est au Lachens

3/ chaque pilote lorsque il est sous son Parapente est Commandant de Bord de son Aéronef, et est responsable du respect des zones aériennes et des Règles de l'Air

4/ se renseigner sur les Espaces Aériens quand on va voler sur un autre site
Facile avec le lien des cartes que je vous ai indiqué.

Si vous avez des difficultés à décrypter les sigles et altitudes de l'espace aérien qui chapeaute votre site de club ou que vous ayez d'autre demande sur le EA n'hésitez pas à me contacter, j'essaierai d'y répondre, et pour vous aider dans vos questions, voici quelques infos :

Quand vous avez besoin d'un renseignement officiel sur une zone **Je vous rappelle que les Cartes Aéronautiques IGN OACI à jour de toute la France sont disponibles gratuitement en numérique sur le site de Géoportail**

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Sélectionner Cartes / Données Thématiques / Territoires et Transports / Transports / Cartes OACI-VFR

J'ai fait mettre également ce lien et le descriptif des zones sur le site de la Fédération

Espaces Licenciés / Espace Aérien / Documents et Cartes aéronautiques / **La carte IGN aéronautique FRANCE est accessible ici**

Et le détail de chaque zone est disponible dans le complément aux cartes sur le site du SIA
https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/dvd/eAIP_06_DEC_2018/FRANCE/AIRAC-2018-12-06/html/index-fr-FR.html

Zones aériennes (descriptif pratique) : aller chercher le sous chapitre suivant dans le menu : eAIP / partie 2 En Route / ENR 5 Avertissement à la Navigation / ENR 5.1 Zones Interdites Règlementées

Les exercices en cours, SUP AIP et Notam sont disponibles aussi sur la page Espace Aérien de la Fédé. Ils sont classés par région pour faciliter la recherche. Actuellement en région Sud-Est Des ZRT à Salon de Provence, une ZRT à Nyons, Une ZRT à Cavaillon et une ZRT à Canjuers.

<https://federation.ffvl.fr/pages/informations-vol-et-alertes-notam-et-sup-aip>

Cordialement François RICHARD
Espaces Aériens LVL PACA

fr12fr@orange.fr

ZIT NICE et MENTON

Bonjour Clément

*Je refais la même réponse ci-dessous que l'année dernière, en rajoutant pour la **ZIT Menton** que la meilleure réponse à la menace n'est pas à mon avis d'interdire les vols de Roquebrune et donc de désertifier le site de décollage, laissant l'accès libre à n'importe qui, mais d'occuper le site avec les pratiquants habituels ainsi que l'école, ce qui dérangerait des personnes mal intentionnées. A transmettre*

Concernant la **ZIT de Nice pas de remarque particulière*

Nos sites locaux de Parapente, de Gourdon, Sospel et Roquebrune se trouvent à l'extérieur du périmètre

Le site de Roquebrune se trouve juste en dehors

Concernant la **ZIT de Menton :*

- le site de Gourdon n'est pas impacté

- le site Sospel est dans la zone mais en périphérie et éloigné de Menton de 6 Nm

- le site de Roquebrune est dans la zone à côté de Menton

Sur le site de Roquebrune travaillent des écoles de parapente

Pour ces écoles les mois d'hiver et notamment les mois de février et mars représentent le gros de la saison et sont vitaux pour elles

Les mois d'été, l'activité de parapente est impossible à cause de l'atterrissage interdit sur la plage en journée

L'hiver Roquebrune est une base de replis compte tenu de son climat clément quand ça ne vole plus ailleurs en France

Cette activité n'a jamais posé aucun problème pendant la fête des citrons

Pour la ZIT de Menton, je demande :

- un cercle de 1,5 Nm autour de Sospel à l'usage du Vol Libre car Sospel est éloigné de Menton, pratiquement en limite extérieure de ZIT, et cela ne présente pas de risque de collisions avec les aéronefs chargés de la surveillance qui seront ailleurs

- pour Roquebrune

Compte tenu que la zone de vol de parapente est très réduite, et facilement repérable et localisable par les aéronefs de surveillance,

la FFVL sollicite une petite zone d'exclusion pour le site de Roquebrune à l'usage du vol libre

limitée entre Cap Martin à l'est, Col de la Turbie à l'ouest, Déco du Mont Gros au nord et plage de Roquebrune au sud

Bien cordialement

François RICHARD

FFVL

Modification horaires R55 AE

Bonjour Clément

Je comprends qu'il s'agit d'un notam donc d'une modification circonscrite de nov 2018 à avr 2019 donc pas d'une modification définitive.

Mais on a bien vu comment cela s'est passé pour la ZRT de NYONS. Pérennisation du SUP AIP au bout de qq temps.

La FFVL n'est pas opposée à la modification du créneau vers le matin le jeudi

Concernant la modification du créneau vers la fin d'après midi le mercredi la FFVL n'y est pas opposée jusqu'à fin février.

À partir de mars les conditions aérologiques de printemps s'installent et ce secteur a plusieurs sites de décollage.

La FFVL a déjà fait un effort concernant la ZRT de Nyons / R 55BE. À chaque réunion la FFVL glisse à l'oreille de l'Armée de l'Air des demandes mineures qui restent sans réponse ; petite modification du Nord de la R71C qui n'est jamais utilisée et relèvement de 1000 ft du Nord de la R71A.

En conséquence il faut bien qu'on puisse voler qq part, faute que l'Armée de l'Air libère ou modifie des espaces en compensation de ce qu'elle réclame.

Malgré cela la FFVL continue d'être constructive et comprend bien les problématiques de l'Armée de l'Air en ne s'opposant pas en totalité à ce notam.

Mais pour mars et avril la FFVL est complètement opposée à cette modification de créneau vers l'après-midi le mercredi.

Bien cordialement

*François RICHARD
FFVL*

Bonjour Emilie et re-bonjour Mr Robin Albriet

La zone d'implantation des éoliennes dans le secteur Sud-Ouest de Saint Julien en Beauchêne est fréquentée par les pilotes de vol libre.

Cette zone est sur un axe de passage général entre Sud et Nord (direction Grenoble) mais aussi entre Ouest et Est (Drôme vers Embrun)

A l'Est de Saint Julien le secteur de la montagne de Durbonnas est cependant le plus fréquenté.

Voir pièce jointe le tracé chevelu du secteur St Julien (en bleu les traces des trajectoires de vol des pilotes de vol libre, en jaune ... grosse fréquentation, en rouge ... très grosse fréquentation)

On reconnaît la Longeagne ... croissant rouge

La montagne de Durbonnas au dessus (au Nord) en jaune

Et la crête au Sud-Ouest de St Julien en bleu moyennement fréquentée

Il est certain que vu du seul aspect Vol Libre, l'implantation d'éoliennes n'est pas souhaitable surtout si elle devait s'intensifier dans ce secteur, ce qui deviendrait alors problématique

Cependant la zone d'implantation au Sud-ouest de St Julien est un moindre mal si elle reste limitée.

Si le projet arrive à terme, il serait souhaitable que la ligne de Crête reste dégagée et que les éoliennes soient décalées au moins 200 mètres en arrière plus au Nord afin de laisser une possibilité de cheminement de vol côté Sud aux pilotes qui seraient en vol de pente.

L'implantation en face Nord ne nous gêne pas.

Je reste à votre disposition pour plus de détails

*François RICHARD
Référent espace aériens FFVL PACA
fr12fr@orange.fr
06 85 08 09 97*